

*Quoi de neuf
à Uzein ?*

Votre Mairie est ouverte :

de 9h à 12h les lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 13h30 à 18h les mardi et vendredi

Le maire reçoit sur rendez-vous.

Tél. 05 59 33 19 84

courriel: mairie.uzein@wanadoo.fr

Site internet : uzein.fr

SEPTEMBRE 2014

Séance du conseil municipal du 23 septembre 2014

1. Bail du presbytère

Le Presbytère d'Uzein est aujourd'hui occupé par le prêtre desservant la paroisse Sainte Quitterie et utilisé par les responsables de la paroisse (catéchismes, accueil de prêtres, réunions paroissiales).

En 2008, afin de partager la perte de loyer qu'aurait pu percevoir la commune d'Uzein, les communes de Beyrie, Bougarber et Momas constituant le « relais d'Uzein » avaient délibéré favorablement pour répartir la charge du loyer proportionnellement aux recettes de fonctionnement des communes concernées.

Ce bail est arrivé à échéance au 31/12/2013.

Après accord entre le responsable de l'Association Diocésaine et les Maires des 9 communes qui constituent la paroisse Ste Quitterie, il a été proposé à ces communes de participer au loyer annuel au prorata de leur population. Ainsi, un nouveau bail ainsi qu'un projet de délibération concordante ont été adressés à l'ensemble des communes afin que leur conseil municipal respectif se prononce avant la fin du mois de septembre. Le Conseil municipal invité à se prononcer sur ce point,

- **ACCEPTÉ** le principe de répartition du loyer annuel de 9 558 € entre les 9 communes, au prorata de leur population. La part de la commune d'Uzein s'élève à 1 678 €.
- **SOLLICITE** des communes constituant la Paroisse Sainte Quitterie en Béarn, des délibérations concordantes antérieurement à la signature du bail avec l'Association Diocésaine.
- **AUTORISE** le Maire à co signer le bail à intervenir entre l'association Diocésaine et les communes constituant la Paroisse Sainte Quitterie en Béarn pour la période 2014-2019.

Décision prise à l'unanimité

2. Emplacement réservé n° 23 au PLU : Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

3. Restaurant scolaire

En préambule aux points qui seront mis en délibéré, Monsieur le Maire informe ses collègues que la cuisine communautaire livre les repas à la cantine depuis la rentrée. Il a eu de bons retours de leur prestation tant au niveau des repas qu'au niveau du contrôle de l'hygiène lors du service. Dans l'attente du résultat de la consultation lancée par le biais d'une procédure de marché, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées assurera cette prestation à un prix correspondant au coût réel de la prestation, soit 3,80 € le repas. La procédure de consultation devrait se terminer au 1^{er} décembre, date à laquelle une nouvelle grille tarifaire sera applicable. Le prix du repas payé par les familles n'a pas été augmenté à la rentrée, il est toujours de 3,24 €. Il sera revu après la consultation.

3.1 Groupement de commande

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune va procéder à la passation d'un marché pour la fourniture et la livraison de repas « en liaison froide » pour le restaurant scolaire. Il fait savoir que l'Association « Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Le Petit Prince », gestionnaire du centre de loisirs, souhaite également faire appel à un prestataire pour la fourniture et la livraison de repas « en liaison froide » pour ledit centre de loisirs qui utilise le restaurant scolaire durant ses périodes d'ouverture. Le Maire indique qu'il serait opportun, vu les caractéristiques communes des prestations, que les deux structures procèdent ensemble au choix du prestataire.

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre la Commune et l'Accueil de Loisirs sans Hébergement « Le Petit Prince » pour le choix du prestataire chargé de la fabrication et de la livraison des repas « en liaison froide » pour la cantine scolaire et le centre de loisirs.
- **Autorise** le Maire à signer la convention et à faire les démarches nécessaires à son exécution.

3.2. Marché de fournitures : fabrication de repas en liaison froide

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un marché passé en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics ayant pour objet la fabrication et la livraison de repas cuisinés en liaison froide pour divers au restaurant scolaire pour divers usagers. Il présente les diverses pièces qui constituent le dossier de marché de fournitures qui sera déposé sur un site dématérialisé dédié aux marchés publics. Le conseil municipal autorise le maire à la dévolution de ce marché selon la procédure adaptée.

3.3. Règlement intérieur du restaurant scolaire

La livraison des repas au restaurant scolaire par la cuisine centrale de la CDA PAU-PYRENEES ainsi que l'organisation du repas du mercredi midi par les services municipaux nécessitent quelques modifications dans le fonctionnement du service. Ces modifications font l'objet d'une révision du règlement intérieur

Fonctionnement du mercredi

Le mercredi les enfants pourront quitter le restaurant après le repas à partir de 12h 45. Les enfants inscrits au Centre de Loisirs, seront confiés aux animateurs du centre à 13h.

Commande des repas

Les commandes de repas auprès de la cuisine centrale se font une fois par semaine le jeudi avant 10h. Les modifications auprès du même prestataire ne pourront s'effectuer que dans ce délai, soit le jeudi avant 9h pour la semaine suivante.

A titre exceptionnel, des modifications (ajout ou annulation de repas) pourront être prises en compte si elles sont signalées l'avant-veille avant 9h.

Les menus sont affichés à l'école et consultables sur le site www.uzein.fr.

Les 3 points ont été adoptés à l'unanimité.

4. SDEPA : reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Le Syndicat d'énergie est compétent pour percevoir de plein droit cette taxe à la place des communes membres de moins de 2 000 habitants. De plus il a la faculté de reverser à la commune une fraction non limitée du produit de la taxe perçue sur son territoire. Ce reversement doit désormais faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et des communes, avant le 1^{er} octobre de chaque année.

Le conseil municipal émet un avis favorable au reversement par le SDEPA à la commune de UZEIN, de 70% du produit total de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité collectée par le syndicat sur la commune à compter du 1^{er} janvier 2015.

Décision prise à l'unanimité.

5. Adhésion au Syndicat Mixte d'Assainissement du Luy de Béarn

La commune avait délibéré au mois de mai sur la modification des statuts du SMA suite au retrait de la Communauté de Communes des Luy en Béarn. Or, la Préfecture demande à tous les membres de se prononcer sur le retrait de la Communauté de Communes des Luys en Béarn avant leur adhésion au Syndicat Mixte du Luy de Béarn.

Le conseil municipal :

- **Approuve** l'adhésion de la commune d'Uzein au Syndicat Mixte d'Assainissement du Luy de Béarn pour l'exercice des compétences « assainissement collectif et assainissement non collectif »
- **Désigne** M. François LAFARGUE et M. Serge CAZALA pour représenter la Commune au sein du comité syndical du Syndicat Mixte d'Assainissement du Luy de Béarn pour l'exercice des compétences « assainissement collectif et assainissement non collectif ».

Décision prise à l'unanimité.

6. Bail commercial

Dans le cadre de la révision triennale du bail commercial qui lie la commune avec Mme Philipperon pour son salon de coiffure, le conseil municipal maintient le montant du loyer annuel qui sera révisé au 1^{er} septembre 2014. **Décision prise à la majorité**

7. Règlement intérieur de la Maison Pour Tous

Patrick CASSAIGNE présente ce nouveau règlement qui a pour objectif, comme pour celui de la salle polyvalente, de sensibiliser les utilisateurs de cette salle à une démarche éco citoyenne sur les économies d'énergie et le respect du tri sélectif en matière de déchets. **Règlement adopté à l'unanimité.**

8. Tarifs de location des salles

Patrick CASSAIGNE en charge de ce dossier a présenté les nouveaux tarifs d'utilisation des salles communales qui ont été revus légèrement à la hausse.

Quelques précisions sont apportées :

- **Le club house** sera réservé aux associations qui ont leurs locaux affectés dans cette salle (L'association des Parents d'Elèves, le Comité des Fêtes, le L.P.V.B. lors de l'occupation de la salle de sport)
Il n'y a plus de possibilité de location.
- **La Maison pour Tous** : les jeunes de la commune bénéficieront d'un tarif réduit jusqu'à 21 ans.
- **La salle des associations** est réservée prioritairement aux autres associations de la commune. Elle pourra être louée de manière exceptionnelle dans le cas où la Maison Pour Tous serait déjà louée.

Les règlements intérieurs préciseront ces nouveaux modes de fonctionnement.

Propositions adoptées à l'unanimité.

9. Motion Association des Maires de France

La commune d'Uzein soutient l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Informations Diverses

1 **Bibliothèque**

Nous vous informons qu'en raison de travaux pour le réaménagement de la bibliothèque, celle-ci sera fermée pour une durée indéterminée. Nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée et mettons tout en oeuvre pour une réouverture prochaine. Une information vous sera donnée dans notre bulletin.

Suite à notre appel de Juillet concernant les livres empruntés à la bibliothèque, malgré quelques retours, il reste à ce jour des livres jeunesse non rendus. Merci aux parents de bien vérifier dans vos bibliothèques personnelles et de les rapporter au plus tôt, en mairie ou dans la boîte aux lettres de la mairie.

Dans le cas contraire, ces livres seront facturés aux emprunteurs.

2 **Destruction des nids de frelon**

La mairie prend en charge la destruction des nids de frelon en faisant intervenir un prestataire professionnel. Contacter la mairie en cas de besoin.

3 Propreté de notre village ...

Ce mois-ci, il a été constaté la présence de déchets le long du Bruscos.

Rappel : La propreté de la commune est l'affaire de la municipalité mais aussi celle de chacun de ses habitants.

La propreté est un élément important pour la qualité de vie et l'image de la commune auprès de ses habitants et de ses visiteurs.

Partageons le plaisir d'habiter dans une commune propre. Nous pouvons y contribuer tous ensemble si nous faisons des gestes citoyens vis à vis de nos déchets, il appartient à chacun de respecter son environnement en faisant preuve de civisme et en respectant certaines règles pour cela je jette mes papiers, mes pots, boîtes etc...dans une poubelle et non sur la voie publique. Un petit effort pour un grand pas vers le respect des autres et de notre planète.

4 « Uzein dans la grande guerre »

En ce mois de septembre 1914, deux combattants, enfants d'Uzein, sont tombés sur les champs de bataille.

Né le 1^{er} Février 1881 à Uzein, **Jean CASTAGNET**, fils de Pierre Castagnet et de Madeleine Gaube, demeurant à la maison Grandeur, à Uzein, est disparu, à l'âge de 33 ans, le 30 Septembre 1914 à OULCHES LA VALLEE (Aisne). Soldat au 218^e Régiment d'infanterie (issu du 18^e R.I. de Pau), il est mort pour la France, lors de la bataille de l'Aisne et inhumé à la Nécropole Nationale de SAINT QUENTIN (Aisne).

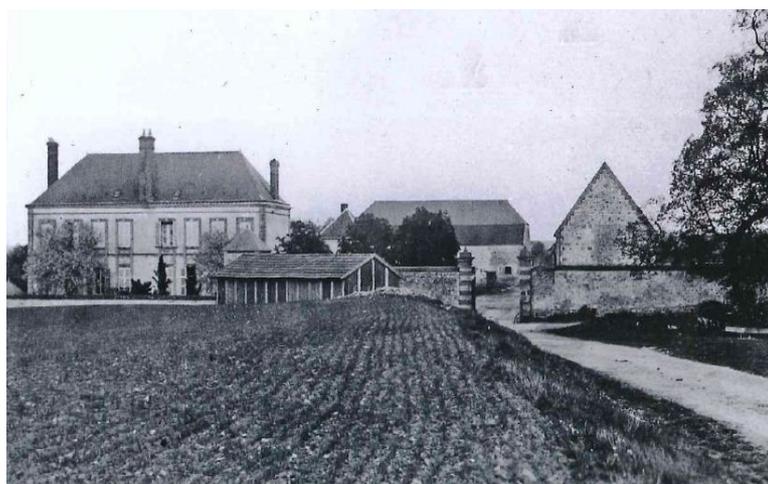
A l'époque, la maison Grandeur était située en face de la maison actuelle de Jean Grandeur, entre l'atelier et la maison Navailles Argentaa.

Né le 21 Novembre 1889 à Uzein, **Bernard LOUIS**, fils de Bernard Louis et Marie Costedoat demeurant Maison Louis avec deux lieux possibles, Place du Lanot ou Chemin de la Houn à Uzein, est mort au combat à l'âge de 25 ans le 20 Septembre 1914 à la ferme HURTEBISE (photo ci-contre) dans l'Aisne. Soldat au 12^{ème} Régiment d'Infanterie, il est mort pour la France lors de la bataille de l'Aisne qui vit l'échec de l'offensive alliée et inhumé à l'ossuaire de la Nécropole Nationale de DOMPIERRE (Somme).

Le frère de ce combattant, Léon Louis, qui a fait toute cette guerre, est revenu sur Uzein. Son fils, Bernard Louis est connu des moins jeunes d'Uzein. Il réside actuellement à Barzun.



d'après <http://fr.wikipedia.org/wiki/>



5 Repas des aînés

Les aînés (+ de 65 ans), intéressés par ce repas, n'ayant pas reçues d'invitation avant le 30 octobre, sont priées de se manifester en Mairie.

Si des jeunes (à partir de 14 ans) sont intéressés pour faire le service lors de ce repas, prière de s'inscrire en mairie.

6 Semaine bleue

Pour l'année 2014, la Semaine Nationale des Retraités et Personnes âgées, appelée Semaine Bleue, aura lieu du Lundi 13 Octobre au Dimanche 19 Octobre 2014 : Le thème retenu cette année s'intitule : « A tout âge : créatif et citoyen »

Ces sept jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Cet événement est l'occasion pour le village d'Uzein de vous proposer une réunion thématique sur le diabète, les AVC, Comment préserver sa mémoire, Comment préserver son capital santé ; ainsi qu'une initiation au golf sur le parcours de Billère.

Si vous êtes intéressés pour l'une ou l'autre de ces activités, merci de téléphoner au 06.21.24.50.66 afin de vous inscrire. (en annexe l'affiche nationale de la semaine bleue)

7 Infos de notre communauté des communes, le Mieu du Béarn

En annexe, vous trouverez aussi 2 pages d'information concernant le Mieu : le changement du mode de collecte sélective (arrivée des bacs roulants jaunes et des nouvelles colonnes à verre, nouvelle fréquence de ramassage, nouveau jour de collecte ...)

Pour plus d'informations, vos élus sont là, et le site uzein.fr est régulièrement actualisé !

Informations des associations

1. Assemblée générale de « Los Gravassers »

L'assemblée générale 2014 des Gravassers aura lieu le samedi 4 octobre prochain dès 19h à l'ancienne cantine (côté mairie).

Le bilan de l'année écoulée et les perspectives de celle à venir seront discutés, puis un nouveau bureau sera élu.

L'assemblée générale, tout comme l'entrée dans l'association en tant que membre, sont ouvertes à tous ceux qui le souhaitent. Nous vous attendons donc nombreux.

2. Section FRU musique

Vide grenier, dimanche 19 octobre de 9 h à 18 h à la salle polyvalente et sur le terrain du fronton.

3 Kermesse de la paroisse Ste Quitterie en Béarn

La kermesse de la paroisse Sainte Quitterie en Béarn aura lieu le dimanche 5 octobre 2014 : messe à 10h30. Animations autour de nombreux stands.

4 Foyer Rural d'Uzein



L'assemblée générale du Foyer Rural d'Uzein s'est déroulée le 19 septembre. Les représentants des différentes sections ont présenté leurs bilans financiers. 69 cartes ouvrant droit aux accès aux activités des sections du Foyer Rural ont été recensées durant cette saison écoulée, soit 69 foyers qui ont profité des activités proposées. Aux représentants des sections, plusieurs renseignements ont été demandés pour la saison écoulée.

Ensuite, il a été procédé au renouvellement des membres du bureau. Parmi l'assistance, les anciens élus et Antoine SANCHEZ se sont portés candidats pour la nouvelle saison.

Le nouveau bureau, élu à l'unanimité, mis en place pour la saison 2014 / 2015 est :

Président : Jean DAPP

Vice-président : Antoine SANCHEZ

Trésorière : Renée LAFARGUE

Secrétaire : Serge PECCOL

Après l'avis des personnes présentes, le nouveau bureau a décidé de porter le prix de la carte à 15,00 € par an et par foyer. Cette augmentation est justifiée pour supporter les acquisitions matérielles qui seront mis à disposition aux associations du village. Très prochainement, un inventaire de ces matériels sera fait, et le bureau décidera du cadre d'application à adopter pour ces prêts.

Le Foyer Rural s'est enrichi d'une nouvelle section intitulée « Histoire et Patrimoine Local » dont le responsable est Paul LESTERLOU. Cette nouvelle section a pour but d'entretenir et de restaurer les anciens édifices, les vieilles pierres laissées à l'abandon et à l'envahissement de la végétation avec le temps. Cette section revalorisera donc ce patrimoine Uzinois.

Le Foyer Rural est ainsi composé de 8 sections qui sont :

Aéromodélisme indoor : Philippe FAURE au 06 83 48 71 30

Cantar Per Cantar : Serge PECCOL au 06 80 73 63 98

De Fil En Aiguille : Simone BOURDA au 05 59 33 12 52

Gymnastique : Jean CARASSOU au 05 59 33 28 08

Histoire et Patrimoine Local : Paul LESTERLOU au 05 59 33 79 44

Musique : Francine JURAT au 05 59 33 21 68

Pelote basque : Serge PECCOL au 06 80 73 63 98

Tennis : Marie-José MOURA au 05 59 33 79 75



TELETHON UZEIN

C'est autour de Jean DAPP, qui organise son 17^{ème} Téléthon à Uzein, qu'une assemblée s'est réunie pour préparer la prochaine édition qui aura lieu le 5 et 6 décembre prochain. La présence de l'ancien et du nouveau maire montre bien la motivation engagée dans cette commune avec ses habitants pour la réussite d'une telle manifestation.

Raymond GIL, équipier AFM du secteur, est venu l'étayer dans sa présentation et préparation. Après avoir fait le tour de table et après que chacun ait pris la parole, il s'est dégagé des idées d'activités qu'il reste à

mettre en place et qui feront parties du prochain programme.

Parmi ces activités évoquées, il y aura sûrement un concert avec 2 groupes le vendredi soir à l'église, puis une randonnée VTT le samedi matin en simultané avec une marche.

Le repas traditionnel du samedi soir est maintenu. D'autres idées ont été évoquées, mais comme par habitude, Uzein proposera un riche programme en quantité et en qualité qui s'étalera durant les 2 journées du Téléthon. Dès qu'il sera complet, il sera distribué à la population uzinoise et dévoilé auprès de la presse.



Pour mémoire, le Téléthon d'Uzein avait rapporté en 2013 la somme de 3 405.90 € de dons et bénéfices au profit de l'AFM Téléthon.

Jean DAPP appelle les forces vives d'Uzein pour venir intégrer l'équipe organisatrice. Vous pouvez le contacter au 05 59 33 96 73 ou au 06 75 33 24 17.

La prochaine réunion aura lieu à l'ancienne cantine le **vendredi 31 octobre à 20h30**.